

TP'UP

LE GUIDE DU CANDIDAT

Ce guide pratique est destiné aux micro-entreprises franciliennes qui souhaitent solliciter une aide TP 'up.

Il contient toutes les informations utiles aux candidats pour qualifier la pertinence de leur candidature puis procéder à la candidature en ligne.

SOMMAIRE

1. Quelles sont les informations à connaître avant de candidater ?

A. Les entreprises cibles	<i>p.3</i>
B. Les projets éligibles	<i>p.4</i>
C. Les critères de sélection des projets	<i>p.4</i>
D. Les informations complémentaires avant de candidater	<i>p.5</i>
E. Les étapes de la sélection	<i>p.6</i>

2. Comment candidater ?

Liste des pièces justificatives à joindre à la candidature	<i>p. 9</i>
---	--------------------

1. Quelles sont les informations à connaître avant de candidater ?

A. Les entreprises cibles

Mon entreprise est-elle éligible ?

Sont éligibles les micro-entreprises (se reporter à l'encadré ci-dessous) quelle que soit leur forme juridique¹ y compris artisans, associations, coopératives ...qui ont

- au moins un an d'existence et au moins un exercice comptable achevé.
- au moins un établissement en Ile-de-France.

Par ailleurs, elles répondent à l'un des critères suivants :

- Pour les entreprises artisanales , y compris celles ne comptant pas de salarié à la date de candidature mais portant un projet créateur d'emploi
- Pour les autres entreprises, compter au moins un salarié (en équivalent temps plein à l'échelle du groupe) et moins de 10 salariés ou mobiliser un travailleur dans le cadre d'un groupement d'employeurs

En outre, les critères suivants seront particulièrement pris en considération :

- La réalisation d'un chiffre d'affaires significatif depuis au moins un an, pour que le potentiel de l'activité puisse être évalué.
- Une capacité de financement suffisante pour porter le plan de développement.

Avant de postuler, vérifiez votre statut de micro entreprise

L'appartenance ou non à un groupe est essentielle pour déterminer l'éligibilité de l'entreprise.

Pour être éligible, l'entreprise et son éventuel groupe doivent répondre aux critères européens de la micro entreprise :

- moins de 10 salariés
- moins de 2M€ de CA ou de 2M€ de bilan.

Le groupe comprend:

- l'entreprise candidate
- les entreprises « liées » au candidat : lien capitalistique > 50% ou autre forme de contrôle majoritaire
- les entreprises « partenaires » du candidat : lien capitalistique compris entre 25% et 50%
- les entreprises liées ou partenaires des entreprises liées au candidat
- les entreprises liées aux entreprises partenaires du candidat

Un schéma de présentation du groupe est à joindre à votre candidature.

¹ Les entreprises marchandes relevant des activités de transformation agricole primaire, des professions libérales, des services financiers et immobiliers, ne sont pas éligibles.

B. Les projets éligibles

Les projets soutenus portent sur un ou plusieurs des axes de développement suivants :

- Diversification de l'activité et des cibles de clientèle
- Accroissement et/ou modernisation des outils de production
- Développement international
- Transformation numérique et écologique de l'entreprise
- Intégration du design
- Croissance externe

Face aux nouvelles opportunités de croissance associées à la transformation numérique de l'économie, la Région accompagne **les projets de digitalisation des entreprises**.

En dehors des dépenses de R&D², mobilisez le soutien TP'up pour accélérer la mutation numérique de votre entreprise avec par exemple l'acquisition et l'accompagnement à l'intégration de nouveaux outils digitaux (logiciels métiers, ERP, CRM, CAO, site e-commerce, Intranet, réseaux et infrastructures...), un appui à l'élaboration de votre stratégie marketing digitale et de votre stratégie de communication cross-media, etc. »

C. Les critères de sélection des projets

Les critères de sélection des projets sont :

- La viabilité de l'entreprise
- La pertinence de la stratégie
- Le potentiel de création d'emplois en Ile-de-France
- Le potentiel de développement international
- La contribution au projet de développement de la Région Ile-de-France : l'ancrage local, les retombées sociales, sociétales et environnementales du projet, la participation aux orientations prioritaires régionales telles que le handicap, la transformation numérique...

² Dépenses de R&D non éligibles à TP'up, se reporter à INNOV'up

D. Les Informations complémentaires à connaître avant de candidater

Information sur la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens »

Les élus régionaux ont adopté, par délibération du Conseil régional n° CR 08-16 du 18 février 2016, la mesure « 100.000 stages pour les jeunes franciliens », qui vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail.

Chaque bénéficiaire d'une subvention régionale doit s'engager à recruter au moins 1 stagiaire, pour une période de 2 mois minimum. Le nombre de stagiaires à accueillir dépend du montant de votre subvention.

Les types de contrats éligibles au titre de cette mesure concernent les conventions de stage, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, signés avec des organismes de formation franciliens.

Montant de la subvention régionale	Plancher
Jusqu'à 23 000 €	1 stagiaire
Entre 23 000.01€ et 55 000€	2 stagiaires

Le(s) stagiaire(s) doivent être embauché(es) pendant la période de validité de la subvention, entre le vote de la subvention et la demande du solde de la subvention.

Information sur le recours à un prestataire pour déposer votre candidature

Le recours éventuel à un prestataire rémunéré relève du libre choix de votre entreprise. Il ne revêt aucun caractère obligatoire et ne présente aucun caractère discriminant, négatif ou positif.

L'ensemble des dossiers de candidature fait l'objet d'une instruction identique par les services.

Lorsque la rémunération négociée avec le consultant correspond à un pourcentage des aides, il convient de bien clarifier s'il s'agit du **montant d'aide attribué** ou du **montant d'aide versé**.

- Montant attribué : Les aides TP'up sont attribuées sur la base du **projet prévisionnel de l'entreprise**.
- Montant versé : Les aides sont versées **au fur et à mesure de la réalisation effective du projet**.

Information sur la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

Les élus régionaux ont adopté, par délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017, la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité qui vise à promouvoir et faire respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité dans tous les champs de son intervention, en garantissant à toutes et tous l'égalité de traitement, la liberté d'accès aux services, la non-discrimination, le refus des provocations, des violences et des incitations à la haine.

Chaque bénéficiaire d'une subvention régionale doit signer la Charte des valeurs de la République et de la laïcité. La Charte devient une pièce obligatoire dans votre demande de subvention.

E. Les étapes de la sélection

LES ETAPES CLES A PARTIR DU DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

1. Prise en charge de votre dossier

Après dépôt de votre demande, un chargé de mission prend en charge votre dossier. Ce chargé de mission sera votre référent dédié et vous accompagnera tout au long de votre projet TP'up.

2. Contact avec l'entreprise

A l'occasion d'un entretien téléphonique ou d'une visite en entreprise, le chargé de mission réalise un diagnostic avec le dirigeant. Il l'accompagne dans la formalisation de son plan de développement.

3. Comité de sélection

Votre dossier est présenté au Comité de sélection TP'up qui se réunit au moins une fois par mois. Celui-ci émet un avis favorable ou défavorable. En cas d'avis favorable, le Comité propose un montant d'aide à l'attention de la Commission permanente du Conseil régional qui statue sur les projets qui lui sont soumis. Le Comité de sélection peut ajourner un projet dans l'attente de réponse aux réserves ou demandes de complément qu'il formule.

4. Commission permanente

La désignation des bénéficiaires ainsi que le montant des aides allouées sont décidés par la Commission permanente du Conseil régional.

La commission permanente est composée de la Présidente de la Région, de 15 vice-présidents, et de 44 autres élus régionaux.

5. Signature de votre convention

A l'issue de la Commission permanente, vous recevez une invitation pour participer à une réunion d'information au cours de laquelle vous signerez votre convention avec la Région.

Mode de versement des aides

Les aides sont versées par la Région sur demande de l'entreprise, après service fait et selon les modalités prévues dans la convention liant l'entreprise à la Région.

Pour toute précision sur la nature des dépenses éligibles et les modalités de versement des aides, se reporter au règlement d'attribution ainsi qu'à la notice TP 'up.

Date de prise en compte des dépenses

Les dépenses éligibles liées au projet sont prises en compte à compter de la date de dépôt de la candidature.

La Région Ile-de-France peut solliciter tout justificatif permettant d'apprécier la nature et le coût estimé des dépenses pour lesquelles la subvention est sollicitée.

2. Comment candidater ?

Le dépôt des candidatures se fait exclusivement en ligne sur <http://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Une fois votre demande transmise, il n'est plus possible de la modifier.

Les pièces justificatives à joindre sont à télécharger lors de la demande en ligne. Si vous souhaitez télétransmettre plusieurs documents (exemple : 3 liasses fiscales) vous devez le faire via un fichier compressé (.zip).

Une notice d'utilisation est disponible sur <https://www.iledefrance.fr/aides-services>

Accueil > Aides régionales et Services

Aides régionales et Services

Dernière minute pour postuler !

Mieux protéger les victimes > Appel à projet Soutien aux aidants >

Particuliers | **Collectivités, associations et entreprises**

Bourse d'étude pour élèves et étudiants inscrits en formation sociale, paramédicale et maïeutique >

Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur (Trophées EdTech) >

Aide aux bacheliers méritants >

Soutien aux expressions citoyennes >

Valorisation culturelle et touristique du Domaine de Villarceaux 95 >

Valorisation culturelle et touristique du Domaine de Villarceaux 95 >

Plateforme des aides régionales

Certains dossiers peuvent être déposés en ligne. Consultez la rubrique "démarche" de l'aide à laquelle vous souhaitez postuler pour en avoir confirmation.

Déposez votre dossier

Voir la plateforme des aides régionales >

Notice de la plateforme Mes démarches : créer et suivre une demande d'aide

Format PDF, 1Mo

Télécharger >

La plateforme régionale permet la saisie et la transmission sécurisée des informations entre l'entreprise et l'administration régionale. En dehors de votre entreprise, seuls les agents de la Région peuvent y accéder.

Principales conditions d'éligibilité des dépenses (se reporter à la notice TP'up)

Investissement	<ul style="list-style-type: none">• L'investissement est un élément d'actif amortissable• Il est exploité en Ile-de-France• Il ne s'agit pas d'un investissement de remplacement ou de mise aux normes
Conseil	<ul style="list-style-type: none">• La mission de conseil fait l'objet d'un rapport de fin de mission• Il ne s'agit pas de prestations courantes
International Conseil	<ul style="list-style-type: none">• La mission de conseil fait l'objet d'un rapport de fin de mission• Il s'agit des missions de prospection individuelles, études de marché, accompagnement pour une certification internationale, stratégie marketing digitale. Les prestations courantes ne sont pas éligibles
International Salon	<ul style="list-style-type: none">• La participation à des salons internationaux se tenant en France ou à l'étranger ou à des opérations collectives assimilées (missions de prospection, rencontres acheteurs et partenaires)• Le salon apporte une visibilité auprès de clients internationaux• L'entreprise dispose d'un stand
International VIE	<ul style="list-style-type: none">• Seuls les indemnités et les frais de protection sociale sont éligibles (les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas éligibles)• La mission de VIE fait l'objet d'un rapport de fin de mission

Liste des pièces justificatives à joindre à la candidature

**Les pièces marquées d'un * sont obligatoires pour le dépôt de votre demande.
Toute demande incomplète ne sera pas validée.**

<p>1. extrait kbis de moins de 3 mois*</p> <p>ou extrait de publication aux JO pour les associations*</p> <p>ou attestation d'immatriculation au répertoire des métiers*</p>	<p><i>selon le statut de votre entreprise 1 des 3 documents est obligatoire</i></p>
<p>2. liasses fiscales complètes des 3 derniers exercices*</p>	<p><i>cerfa n°2050, 2051, 2052, 2053, 2057 et 2058-C</i></p>
<p>3. composition du groupe*</p> <p><i>modèle disponible en téléchargement dans la demande en ligne</i></p>	<p><i>si votre entreprise appartient à un groupe, décrivez la composition du groupe en faisant apparaître l'entreprise candidate, les établissements de l'entreprise candidate, toutes les entreprises liées à l'entreprise candidate, dès lors qu'un lien capitalistique supérieur à 25 % existe entre elles</i></p>
<p>4. fichier de données financières de l'entreprise*</p> <p><i>modèle disponible en téléchargement dans la demande en ligne</i></p>	<p><i>porte sur les données financières relatives à vos 3 dernières liasses fiscales (réalisé) et sur les éléments prévisionnels relatifs à l'exercice en cours et aux 3 exercices suivants (prévisionnel)</i></p>
<p>5. CV du dirigeant*</p>	
<p>6. organigramme actuel de l'entreprise</p> <p><i>obligatoire dès que l'entreprise compte 5 salariés*</i></p>	<p><i>porte sur l'organisation de votre entreprise avec les postes occupés par les dirigeants, les salariés ou les apprentis, à l'exclusion des stagiaires</i></p>
<p>7. plan de développement sur 18 mois maximum*</p> <p><i>modèle disponible en téléchargement dans la demande en ligne</i></p>	<p><i>porte sur les grands axes stratégiques de développement de votre entreprise (ex. ; élargissement de la gamme de produits), il décrit les actions envisagées, leur date de mise en place et leur coût prévisionnel</i></p>
<p>8. devis</p>	
<p>9. lettre d'engagement à recruter un ou des stagiaires ou alternants, datée, signée et tamponnée*</p>	<p><i>modèle disponible en téléchargement dans la demande en ligne</i></p>
<p>10. charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, datée, signée et tamponnée*</p>	<p><i>modèle disponible en téléchargement dans la demande en ligne</i></p>